

## Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

# Précautions contre les contacts et l'exposition aux gouttelettes Établissements de soins actifs

Ce document a été adapté de [Pratiques de base et précautions supplémentaires](#) en vue du contrôle de la COVID-19 par les fournisseurs de soins de santé. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le service de prévention et de contrôle des infections de Santé publique Ontario, à [ipac@oahpp.ca](mailto:ipac@oahpp.ca).

## Hygiène des mains

### On pratique l'hygiène des mains :



- Avant et après chaque contact avec un patient
- Avant d'effectuer une intervention invasive
- Avant de préparer, de manipuler, de servir ou de manger de la nourriture
- Après avoir prodigué des soins en présence de liquide organique et avant de procéder à une autre activité
- Avant de mettre des gants et de l'ÉPI, et après les avoir enlevés
- Après avoir accompli des fonctions corporelles personnelles (p. ex. se moucher)
- Après chaque contact entre les mains et des sécrétions, des excréments, du sang ou d'autres liquides organiques
- Après tout contact avec des objets se trouvant dans l'environnement du patient
- Dès qu'on se demande s'il est nécessaire de le faire.

## Placement du patient



- Les patients doivent être placés dans une chambre individuelle équipée d'une toilette privée.
- La porte peut demeurer ouverte.
- Dans la mesure du possible, les interventions médicales générant des aérosols (IMGA) doivent être effectuées dans des chambres d'isolement pour patients porteurs d'une infection transmissible par voie aérienne dont la porte est fermée.

Pour en savoir davantage : [Exigences de PCI durant l'exécution d'IMGA](#).

## Environnement et matériel



- Dédier le matériel de base au patient (p. ex. stéthoscope, thermomètre).
- Nettoyer et désinfecter tout le matériel qui sort de la chambre.
- Nettoyer deux fois par jour toutes les surfaces à contact fréquent de la chambre du patient.



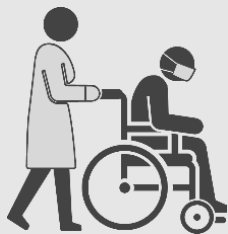
## Équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Porter un masque et des lunettes de protection ou un écran facial dans un rayon de deux mètres du patient.
- Pour les IMGA, remplacer le masque par un respirateur N95.
- Porter des gants au moment d'entrer dans la chambre ou l'espace du lit du patient.
- Porter une blouse à manches longues au moment d'entrer dans la chambre ou l'espace du lit du patient.
- **Le port de gants NE remplace PAS l'hygiène des mains.**

Au moment de quitter la chambre ou l'espace du lit :

- Retirer les gants et la blouse et pratiquer l'hygiène des mains.
- Retirer les lunettes de protection et le masque et pratiquer l'hygiène des mains.

Autre information : [Étapes recommandées de mise en place et de retrait de l'ÉPI.](#)



## Déplacement du patient

- Les déplacements non nécessaires du patient à l'extérieur de la chambre sont à proscrire.
- Le patient doit porter un masque pendant les déplacements.
- Le personnel qui transporte le patient devrait porter un masque et des lunettes de protection seulement si le patient ne peut pas tolérer de porter un masque.
- Le personnel chargé du transport de patients devrait consulter le responsable de la PCI de l'établissement pour obtenir des directives additionnelles.
- Le matériel servant au transport doit être nettoyé et désinfecté après chaque usage.



## Visiteurs

- Pratiquer l'hygiène des mains en entrant dans la chambre et en la quittant.
- Porter un masque, des lunettes de protection, une blouse à manches longues et des gants en entrant dans la chambre d'un patient atteint de la COVID-19.
- Retirer l'équipement de protection individuelle au moment de quitter la chambre.

## Sources

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé [Internet]. 3<sup>e</sup> édition. Toronto (ON) Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 [cité le 19 février 2020]. Disponible à l'adresse : [www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr](http://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr)

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques exemplaires de prévention, de surveillance et de contrôle des nouvelles infections respiratoires dans tous les milieux de soins [Internet]. 1<sup>re</sup> révision. Toronto (ON) Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 [cité le 19 février 2020]. Disponible à l'adresse : [www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-novel-respiratory-infections.pdf?la=fr](http://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-novel-respiratory-infections.pdf?la=fr)

L'information contenue dans ce document est à jour au 17 mars 2020